

## ARRÊTÉ

**Arrêté AR2022 - 001- Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stéphane LE HO, Directeur général des services de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est**

### LE PRESIDENT,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération n°CT2020/07/16-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

**VU** l'arrêté n°RH2021-612 en date du 20 décembre 2021 portant détachement de Monsieur Stéphane LE HO, administrateur général titulaire, dans l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans un souci d'efficacité, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instructions des dossiers,

**CONSIDERANT** que, dans ce but, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature au Directeur général des services de l'Etablissement public territorial,

### ARRETE

**Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité du Président de l'Etablissement public territorial, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane LE HO, occupant l'emploi fonctionnel de Directeur général des services :

- Pour l'ensemble des pouvoirs propres du Président dont la délégation est autorisée par les textes en vigueur, à l'exclusion des matières suivantes :

#### *Ressources Humaines*

- Convocations aux visites médicales auprès de la médecine préventive du Centre Interdépartementale de Gestion (CIG) ;
- Documents portant sur les adhésions des agents ou attestations relatives au CNAS ;
- Courriers d'information de non-sélection en lien avec les procédures de recrutement de l'Etablissement public territorial ;
- Attestations de situations émises par l'employeur ;
- Etats de service des agents fonctionnaires ;
- Arrêtés de titularisation des fonctionnaires stagiaires ;

#### Finances

- Courriers de rejet de factures adressés à l'ensemble des prestataires de l'Etablissement public territorial ;

#### Assainissement et eau

- Certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement ;
- Autorisations de branchement sur le réseau d'assainissement ;
- Avis sur les permis de construire en matière d'assainissement ;
- Bordereaux d'enlèvement des déchets amiantés dans le cadre des travaux d'assainissement ;

#### Déchets

- Avis sur les permis de construire en matière de prévention et gestion des déchets ;
- Bordereaux de suivi des déchets de chantiers ;
- Déclarations de tonnages ouvrant droit à subventions ;

- Pour les bons de commande d'un montant compris entre 1 000 € et 20 000 € HT.

**Article 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le **14 JAN. 2022**

Notification à l'intéressé le : **21/01/2022**

Signature :



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**Le Président,**

**Xavier LEMOINE**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stéphane LE HO, Directeur général des services de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

---

Date de transmission de l'acte : 14/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/01/2022

---

Numéro de l'acte : AR2022-001 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20220114-AR2022-001-AI

---

Date de décision : 14/01/2022

Acte transmis par : Yannick DAVID

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature